



DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS
CANTON DE MOUY
MAIRIE DE HERMES

DECISION N°2023-17

OBJET : REMISE EN EAU DU LAVOIR DE MEHECOURT – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire de la commune de Hermes,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération n°2020-013 du 28 mai 2020 relative aux délégations du maire pour le conseil municipal,

Vu la délibération n°2023-019 du 23 avril 2023 au vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2023,

Considérant le projet dans le cadre de l'amélioration du patrimoine communal, de remise en eau du lavoir de la rue de Méhécourt,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de remise en eau du lavoir de la rue de Méhécourt et de solliciter une subvention auprès des organismes concernés selon le plan de financement ci-dessous :

Financier	Taux	Montant
Communauté d'Agglomération du Beauvais	50%	2 943,00
Commune	50%	2 943,00
TOTAL	100%	5 886,00

Article 2 : de transmettre la présente décision au contrôle de légalité.

Fait à Hermes, le 7 septembre 2023

Le Maire

GREGOIRE PALANDE

